



Révision du Plan Local d'Urbanisme

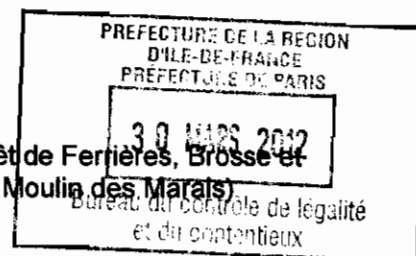


7.3.h Périmètre Régional d'Intervention Foncière

PLU révisé approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 20 juillet 2020

DELIBERATION N° CP 12-173**DU 29 MARS 2012**

Extension de 6 périmètres régionaux d'intervention foncière (Célie, forêt de Ferrières, Brosse et Gondoire, Plaine de Montesson, coteaux de l'Aulnoye et Bois du Moulin des Marais)

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16
- VU** La délibération N°CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente
- VU** La délibération N°CR 11-09 du 12 avril 2009 du Conseil régional approuvant la convention fixant les orientations prioritaires en matière d'espaces verts et les obligations réciproques entre l'Agence des espaces verts et de la Région d'Ile-de-France pour les années 2009-2013
- VU** La délibération N°CR 11-077 du 27 janvier 2011 du Conseil régional relative à l'approbation du plan pluriannuel d'investissement et d'entretien (PPIE) pour les années 2011-2013
- VU** La délibération du Conseil régional relative à la création du périmètre régional d'intervention foncière de Célie N°CR 22-99 du 1er juillet 1999,
- VU** La délibération Conseil régional N°CP 06-423 du 6 juillet 2006 relative à l'extension du PRIF de Célie sur la commune d'Emerainville (77)
- VU** La délibération Conseil régional N°CP 09-600 du 9 juillet 2009 relative à l'extension du PRIF de Célie sur les communes de Pontault-Combault et d'Emerainville (77)
- VU** La délibération du Conseil syndical du SAN du VAL MAUBUEE du 13 octobre 2011 sollicitant l'extension du PRIF de Célie sur le bois de Malnoue à Emerainville (77)
- VU** La délibération N°11-170 du 13 décembre 2011 du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts approuvant l'extension du périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de Célie sur le Bois de Malnoue à Emerainville (77)
- VU** L'acquisition de la forêt de Ferrières, ancienne propriété ROTHSCHILD, par le District de la Région Parisienne en 1973
- VU** La délibération du Conseil régional d'Ile-de-France N°CR 90-08 du 16 octobre 2008 sur l'extension du périmètre régional d'intervention foncière de la forêt de Ferrières sur la vallée de la Brosse à Ferrières-en-Brie (77)
- VU** La délibération du Conseil régional d'Ile-de-France N° CR 09-598 du 9 juillet 2009 sur l'extension du périmètre régional d'intervention foncière de la forêt de Ferrières à Roissy-en-Brie et Croissy-Beaubourg (77),
- VU** La délibération du Conseil syndical du SAN du VAL MAUBUEE du 13 octobre 2011 sollicitant l'extension du PRIF de la forêt de Ferrières sur le parc aux Bœufs à Croissy-Beaubourg (77),
- VU** La délibération N°11-170 BIS du 13 décembre 2011 du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts approuvant l'extension du périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de la forêt de Ferrières sur le parc aux Bœufs à Croissy-Beaubourg (77)
- VU** La délibération du Conseil régional d'Ile-de-France N°31-02 du 23 janvier 2003 créant le périmètre régional d'intervention de Marne et Gondoire (77)
- VU** La délibération du Conseil régional d'Ile-de-France N°CR 13-04 du 24 juin 2004 relative à l'extension du périmètre régional d'intervention de Marne et Gondoire sur la commune de Montévrain (77) et à sa modification sur les communes de Chanteloup-en-Brie et Lagny-sur-Marne

- VU** La délibération du Conseil municipal de Serris N°2010/05/4202 du 22 octobre 2009 sollicitant l'extension du PRIF Brosse et Gondoire
- VU** La délibération Conseil municipal de Bussy-saint-Georges N°2010/05/4202 du 4 mai 2010 sollicitant l'extension du PRIF Brosse et Gondoire
- VU** La délibération du Conseil de la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire N°2011/007 du 7 février 2011 approuvant du schéma directeur du PRIF Brosse et Gondoire et sollicitant l'extension du PRIF sur le territoire de la communauté d'agglomération (communes de Bussy-saint-Martin, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Lagny-sur-Marne, Jossigny et Saint-Thibault-des-Vignes)
- VU** La délibération du Conseil syndical du SAN du Val d'Europe du 10 novembre 2011 sollicitant l'extension du PRIF Brosse et Gondoire sur le territoire de la commune de Serris,
- VU** La délibération N°11-170 TER du 13 décembre 2011 du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts approuvant l'extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) Brosse et Gondoire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, sur les communes de Bussy-Saint-Georges et de Serris (77)
- VU** La délibération N CR 42-00 du Conseil régional du 21 septembre 2000, relatif à la création du PRIF de la plaine de Montesson
- VU** Les délibérations N°CR 13-04 du 24 juin 2004 et N°CR 19-06 du 2 mars 2006 du Conseil régional relative à l'extension du PRIF de la plaine de Montesson sur les territoires de la commune de Carrières-sur-Seine et Sartrouville
- VU** La délibération du Conseil municipal de la commune de Montesson en date du 29 septembre 2011 sollicitant l'extension du PRIF de la plaine de Montesson
- VU** La délibération N°11-170 QUATER du 13 décembre 2011 du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts approuvant l'extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) de la plaine de Montesson sur la commune de Montesson (78)
- VU** La délibération N°CR 81-10 du 13 octobre 1981 du Conseil régional relative à l'extension du périmètre régional d'intervention foncière des Coteaux de l'Aulnoye
- VU** La délibération du Conseil municipal de Le Pin du 21 octobre 2011 sollicitant l'extension du PRIF sur les Coteaux de l'Aulnoye
- VU** La délibération du Conseil municipal de Courtry du 10 novembre 2011 sollicitant l'extension du PRIF sur les Coteaux de l'Aulnoye
- VU** La délibération du Conseil municipal de Villeparisis du 24 novembre 2011 sollicitant l'extension du PRIF sur les Coteaux de l'Aulnoye
- VU** La délibération N°11-170 QUINQUIES du 13 décembre 2011 du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts approuvant l'extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) des Coteaux de l'Aulnoye sur le territoire des communes de Courtry, Le Pin et Villeparisis (77)
- VU** Les délibérations du Conseil régional N°CR 36-92 du 6 octobre 1992, N°CR 17-99 du 1^{er} juillet 1999 et N°CR 25-08 du 17 avril 2008 relatives à la création et aux extensions du périmètre régional d'intervention foncière de Mitry-Mory et du bois du Moulin des Marais(77)
- VU** La délibération du Conseil municipal de Villeparisis du 24 novembre 2011
- VU** La délibération N°11-170 SEXIES du 13 décembre 2011 du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts approuvant l'extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) du bois du Moulin des Marais sur le territoire de la commune de Villeparisis (77)
- VU** La délibération N°CR 45-07 du 27 juin 2007 du Conseil régional sur la stratégie régionale pour la biodiversité en Ile-de-France
- VU** La délibération N°CR 111-07 du 25 octobre 2007 du Conseil régional sur la politique régionale de l'eau
- VU** La délibération N°CR 60-08 du 27 juin 2008 du Conseil régional sur le programme 2008-

2013 en faveur de l'agriculture périurbaine en Ile-de-France

- VU** La délibération N°CR 82-08 du Conseil régional d'Ile-de-France du 25 septembre 2008 approuvant le projet de SDRIF
- VU** La délibération N°CR 33-10 du Conseil régional d'Ile-de-France du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile de France
- VU** La loi N°2011-665 du 15 juin 2011 visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de-France
- VU** Le budget 2012
- VU** L'avis émis par la Commission de l'Environnement, de l'agriculture et de l'énergie,
- VU** L'avis émis par la Commission de l'Aménagement du Territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux,
- VU** L'avis émis par la Commission des Finances et de l'Administration Générale,
- VU** Le rapport CP 12-173 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

CONSIDERANT la nécessité de préserver les espaces naturels, boisés et paysagers de la ceinture verte régionale et de préserver et valoriser les territoires agricoles périurbains dans les secteurs II et III de Marne-la-Vallée, sur le territoire des coteaux de l'Aulnoye et aux abords du canal de l'Ourcq.

CONSIDERANT la nécessité de concrétiser la ceinture verte régionale et les continuités écologiques en permettant la mise en place d'une entité homogène et cohérente de gestion et d'aménagement sur les bois du Val Maubuée et le massif de Ferrières, ainsi que d'augmenter d'une centaine d'hectares la surface des espaces forestiers ouverts au public en Ile-de-France,

CONSIDERANT la nécessité, sur le secteur III de Marne-la-vallée, de faciliter la mise en œuvre d'un projet global cohérent et structurant pour les espaces naturels, agricoles et forestiers prenant en compte la viabilité économique agricole, l'organisation et l'aménagement des fronts urbains et l'accueil d'un public de plus en plus nombreux dans le respect des fonctions agricoles du secteur.

CONSIDERANT l'intérêt de préserver et de valoriser les espaces agricole de la plaine de Montesson, afin de garantir la pérennité des espaces agricoles de ce secteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide l'extension du périmètre régional d'intervention foncière de CELIE sur le bois de Malnoue à EMERAINVILLE (77), sur une superficie d'environ 53 ha, portant la surface globale du PRIF de CELIE à environ 178 ha, et ce en vue d'améliorer l'aménagement des espaces boisés du Val Maubuée et l'accueil du public, conformément aux cartes ci-jointes,

Article 2 :

Décide l'extension du périmètre régional d'intervention foncière de la forêt de FERRIERES sur le parc aux Bœufs à CROISSY-BEAUBOURG (77), sur une superficie d'environ 51 ha, portant la surface globale du PRIF de la forêt de FERRIERES à 3 134 ha, et ce en vue de mettre en œuvre une gestion et un aménagement cohérents et homogènes du massif de Ferrières, conformément aux cartes ci-jointes,

Article 3 :

Décide l'extension du périmètre régional d'intervention foncière BROSSE ET GONDOIRE sur le territoire de la communauté d'agglomération MARNE ET GONDOIRE et les communes de BUSSY-SAINT-GEORGES et SERRIS (77), sur une superficie d'environ 181 ha, portant la surface globale du PRIF BROSSE ET GONDOIRE à environ 1 490 ha, conformément aux cartes ci-jointes,

Article 4 :

Décide l'extension du périmètre régional d'intervention foncière de la PLAINE DE MONTESSON sur le territoire de la commune de MONTESSON (78), pour une superficie de 37,5 ha environ portant la surface globale du PRIF de la PLAINE DE MONTESSON à 236 ha, conformément aux cartes ci-jointes,

Article 5 :

Décide l'extension du périmètre régional d'intervention foncière des COTEAUX DE L'AULNOYE (93/77) sur le territoire des communes de COURTRY, LE PIN et VILLEPARISIS (77), pour une superficie de 635 ha portant la surface globale du PRIF des COTEAUX DE L'AULNOYE à environ 890 ha, conformément aux cartes ci-jointes, en vue de préserver et valoriser les espaces naturels, de protéger les espaces agricoles et de permettre une meilleure accessibilité du public,

Article 6 :

Décide l'extension du périmètre régional d'intervention foncière du BOIS DU MOULIN DES MARAIS sur le territoire de la commune de VILLEPARISIS (77), pour une superficie de 98 ha portant la surface du PRIF du BOIS DU MOULIN DES MARAIS à environ 280 ha, conformément aux cartes ci-jointes, en vue de préserver et valoriser les espaces naturels et humides, de protéger les espaces agricoles et de permettre une meilleure accessibilité du public,

Article 7 :

Sollicite auprès du conseil général de Seine et Marne, la création d'un Espace Naturel Sensible sur les espaces naturels et boisés du PRIF BROSSE ET GONDOIRE sur le territoire de la communauté d'agglomération MARNE ET GONDOIRE et la commune de BUSSY-SAINT-GEORGES, sur les espaces naturels et boisés du PRIF des COTEAUX DE L'AULNOYE sur les communes de COURTRY, LE PIN et VILLEPARISIS (77) et sur les espaces naturels et boisés du PRIF du BOIS DU MOULIN DES MARAIS sur la commune de VILLEPARISIS (77) avec délégation du droit de préemption à l'Agence des espaces verts.

Article 10 :

Décide que l'Agence des Espaces verts est chargée de l'exécution de la présente délibération

Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le **29 MARS 2012**

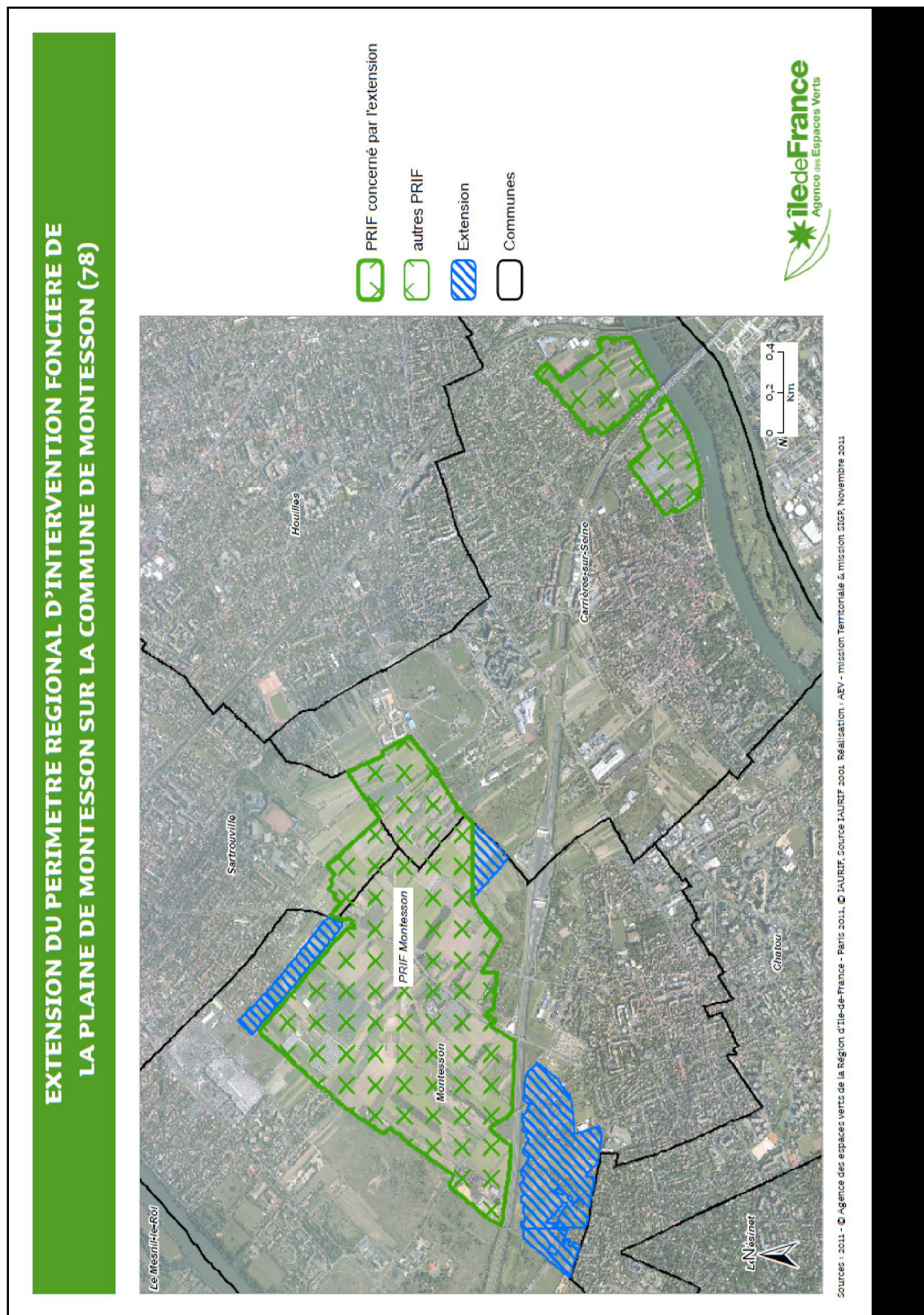
Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE A LA DELIBERATION

4. Annexe 4 : extension du périmètre régional d'intervention foncière de la Plaine de Montesson sur la commune de Montesson (78)



EXTENSION DU PERIMETRE REGIONAL D'INTERVENTION FONCIERE DE
LA PLAINE DE MONTESSON SUR LA COMMUNE DE MONTESSON (78)

